

Nous sommes des formateurs/formatrices, enseignant dans les domaines du FLE, de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme à Marseille et ses alentours.

La création du collectif en 2009 est née du constat que nous travaillions chacun de notre côté, sans forcément nous rencontrer et partager nos expériences. L'aspect large de notre formation et des besoins des publics nous amène à travailler avec des associations d'aide aux migrants, des associations et organismes de formation et de requalification, des écoles privées ou au sein d'établissements de l'éducation nationale. L'histoire de toutes les professions montre que les choses changent difficilement si les acteurs eux-mêmes ne s'organisent pas collectivement pour défendre leurs professions et leurs droits. Nous nous réunissons donc deux fois par mois pour partager nos expériences, échanger sur nos pratiques et réfléchir à des solutions ou des actions possibles. Nous avons obtenu depuis la création une certaine reconnaissance, notamment en étant invité aux réunions du PRIPI ( programme régional d'intégration des populations immigrées).

Il nous semblait également pertinent d'entamer une réflexion collective autour de certains thèmes :

- d'une part le statut de formateur de FLE : Cette profession, récente, ne semble pas toujours connue par les partenaires sociaux notamment, qui confondent souvent la formation avec toutes les autres missions d'animation. Or, les métiers du FLE demandent des compétences spécifiques, comme toute profession, et les missions des formateurs sont souvent multiples : mise en place de projets, coordination d'équipes, formation, création de supports pédagogiques, évaluations et parcours de formation, mise en place de partenariat, etc.

- d'autre part les conditions de travail des formateurs : Si l'on reconnaît ces nombreuses missions, il faut leur donner la possibilité d'être menées. Et c'est là que le bât blesse. La plupart d'entre nous sont titulaires d'un master mais nous sommes obligés de cumuler des petits contrats pour pouvoir vivre : soit en même temps (5 heures dans un établissement, 4 dans un autre, etc.), soit sur la durée (CDD d'usage). Notre secteur emploie également beaucoup de bénévoles, autrement dit des personnes non formées aux métiers du FLE. C'est pourquoi nous voulons aussi penser collectivement la question du recrutement des formateurs, et de leur propre formation initiale et continue.

- enfin, le droit à la formation nous semble primordial à défendre. Nous sommes concernés ici par le droit à la formation des migrants, hommes et femmes, jeunes ou plus âgés, à relier aux conditions de travail des formateurs, et donc aux moyens réellement mis en place pour permettre cette formation. Nous estimons que ce droit est bafoué aujourd'hui, et nous nous inquiétons des nouveaux décrets sur le FLI (Français Langue d'Intégration) porteurs d'une forte idéologie. Ils transforment ce droit d'apprendre en devoir, et réduisent la formation à du formatage, en s'axant fortement sur l'accès à l'emploi ou à la qualification, et en demandant « d'adhérer aux valeurs de la république ».

Nous nous rendons compte au jour le jour des effets positifs de cette mise en commun de nos idées, de nos réflexions, et de nos pratiques, et donc de l'intérêt de se constituer en collectifs.

Vous pouvez voir nos activités sur notre blog :

**<http://collectif-fle-marseille.over-blog.com/>**

**ou nous contacter à cette adresse : [collectiffle.marseille@laposte.net](mailto:collectiffle.marseille@laposte.net)**

Tout en sachant que la meilleure façon de nous aider est de fonder d'autres collectifs FLE en France !